

## LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YUGOSLAVIE

### ENJEU

La situation des droits de la personne dans la République fédérale de Yougoslavie (RFY) demeure préoccupante. Les institutions démocratiques et les mécanismes de protection des droits de la personne ne sont pas bien développés, et les pouvoirs publics ne manifestent aucune volonté politique ferme de protéger complètement ces droits. Les droits des minorités sont particulièrement menacés au Kosovo, au Sandjak et, dans une moindre mesure, en Voïvodine.

### CONTEXTE

Bien qu'à un degré moindre que lors des premières années du conflit yougoslave, les violations des droits de la personne par le gouvernement demeurent un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. En raison de la situation, les droits de la personne sont négligés et bafoués, et la persécution active a aussi cours. Le gouvernement et ses organes administratifs montrent une totale méconnaissance des droits de la personne et manifestent peu de détermination politique à les protéger. Les mesures concrètes visant au respect de ces droits sont pratiquement inexistantes. Des cas de violations aiguës des droits de la personne sont rapportés.

Certains éléments justifient cependant une mention favorable : l'existence de nombreuses organisations vouées à la défense des droits de la personne et qui peuvent, pour la plupart, effectuer librement leur travail; une tolérance sociale générale à l'égard des minorités; une presse libre restreinte en nombre, souvent réprimée, mais vigoureuse; et un engagement général de la part des pouvoirs à l'égard des services sociaux (éducation, sécurité sociale, pensions, assistance aux réfugiés).

Cependant, le tableau n'est pas reluisant, et il faut craindre une dégradation de la situation en matière de droits de l'homme dans la RFY. L'effondrement de l'économie, obligeant le gouvernement à diminuer davantage les services sociaux, et la concurrence accrue dans la situation politique interne pourraient inciter le gouvernement à intensifier le harcèlement des opposants politiques et à restreindre la liberté des médias. Tout mouvement vers la sécession du Kosovo pourrait donner lieu à de vigoureuses répressions de la part de la police serbe.

Au chapitre des droits politiques et civils, il y a lieu de s'inquiéter fortement au sujet : de la liberté de la presse et de la liberté d'expression; du processus électoral; de l'indépendance du système judiciaire; des limitations et des responsabilités des pouvoirs policiers; et de la primauté du droit. Une mention toute spéciale doit être accordée aux récentes élections municipales en République de Serbie. Les victoires remportées dans plusieurs municipalités par l'opposition, le 17 novembre, ont été annulées par le gouvernement et le corps judiciaire. Au moment où ce texte est rédigé, les électeurs en sont à leur septième semaine de protestations contre l'annulation des victoires électorales. Une délégation de l'OSCE, qui incluait un expert canadien en élections, s'est rendue, à l'invitation du président serbe Milosevic, enquêter sur la question et a conclu que les résultats du vote du 17 novembre devaient être respectés.